



# LE RÉGIME FISCAL PORTUGAIS DES RÉSIDENTS NON HABITUELS

## Le statut RNH expliqué

### Pourquoi le Portugal?

---

Le Portugal devient de plus en plus une destination de choix parmi les expatriés, qu'ils cherchent un rythme de vie plus paisible, un climat plus chaud, ou un port sûr après le Brexit. L'acquisition du statut RNH peut aider à optimiser la situation financière d'un client et procure des avantages grâce à un régime fiscal favorable.

### Un régime fiscal favorable

---

#### Régime fiscal spécial pour les résidents non habituels au Portugal

- **Taux forfaitaire de 20 %** sur les revenus découlant d'activités hautement qualifiées réalisées au Portugal\*
- **Taux forfaitaire de 10%** sur les revenus de pension étranger
- **Exonération de l'impôt sur le revenu** sur les revenus de source étrangère (sous certaines conditions) :
  - Dividendes
  - Droits d'auteur
  - Intérêts
  - Plus-values

#### Les résidents non habituels au Portugal bénéficient, comme tout résident fiscal portugais, de:

- **Exonération fiscale totale** pour les donations / les successions entre époux, descendants ou ascendants (*taux forfaitaire de 10 % vers d'autres personnes*)
- **Pas d'impôt sur la fortune** et transfert gratuit de fonds au Portugal ou à l'étranger

### Règles de résidence

---

#### Règles spécifiques d'admissibilité au statut de résident non habituel

- **S'enregistrer en tant que résident fiscal au Portugal une année donnée**  
**ET** ne pas avoir été résident fiscal au cours des 5 années précédentes
- **Séjourner plus de 183 jours au Portugal au cours de la période de 12 mois** commençant ou se terminant pendant l'exercice fiscal concerné... **OU** séjourner moins de 183 jours au Portugal et maintenir un domicile suggérant une résidence habituelle au Portugal

**Un individu peut bénéficier de ce régime pour une période de 10 ans**

\* Liste publiée par l'administration portugaise

## Avantages d'une assurance-vie pour les RNH portugais

### Fiscalité

Tous les revenus ne sont pas exonérés dans le cadre du régime RNH portugais (par exemple, les plus-values ou les sommes distribuées dans le cadre de structures fiduciaires). En ce sens, l'assurance-vie peut aider dans les scénarios suivants :

- Report d'imposition total pour les clients possédant des portefeuilles générant des plus-values substantielles en raison d'une « rotation élevée » (achat-vente)
- Alternative pour les clients percevant des revenus de structures ou de fonds domiciliés dans des juridictions inscrites sur une liste noire pour lesquels le taux d'imposition peut atteindre 35 %

### Protection, conformité et flexibilité

- Protection des actifs (« Triangle de sécurité ») et flexibilité d'investissement d'une juridiction financière de premier plan en Europe
- Conformité totale avec le cadre fiscal et juridique portugais par rapport aux structures fiduciaires et offshore
- Procédures simplifiées pour les successions transfrontalières liées à plusieurs juridictions
- Déclaration simplifiée
- Portabilité de la solution vers d'autres juridictions (sous réserve de certaines conditions)
- Possibilité de nantissement ou de cession du contrat ou d'utilisation comme garantie

## En savoir plus



NHR Status E-book



Fiche Fiscalité Portugal



Solution  
OneLife Wealth Portugal



Protection du souscripteur  
au Luxembourg

Le contenu de cette brochure promotionnelle est uniquement destiné à fournir des informations générales sur les produits et services offerts par la compagnie d'assurance-vie The OneLife Company S.A. (OneLife). Il ne constitue pas une offre pour la souscription d'un produit d'assurance. OneLife ne garantit pas que les informations contenues dans cette brochure soient complètes, exactes ou à jour au moment où elle est distribuée. Ces informations ne constituent pas non plus une forme quelconque de conseil juridique, fiscal ou en matière d'investissement et ne doivent donc être utilisées que conjointement à un avis professionnel approprié obtenu d'une source professionnelle qualifiée, indépendante et adéquate.

ESSENTIAL WEALTH

(+352) 45 67 301  
info@onelifecom.com  
onelifecom.com

The OneLife Company S.A.  
38 Parc d'Activités de Capellen. BP 110. L-8303 Capellen. Luxembourg  
RCS Luxembourg B34.402



■ GROUPE APICIL